

BERCK CYCLOTOURISTES RANDONNEURS

Résidence de la Baie d'Authie

Avenue du Phare

62600 BERCK-SUR-MER

N° FFCT 4184

Association enregistrée en Sous-Préfecture

de Montreuil-sur-Mer n° 2904 JO n° 254

du 01/11/1983

Agrément ministériel : SP 408

CHARTE DU CYCLO VOYAGEUR

Afin de pouvoir participer aux voyages cyclotouristes organisés par le BERCK CYCLOS RANDONNEURS, le candidat devra d'abord adhérer en tous points à la charte qui suit :

- être membre de la FFCT
- justifier d'au moins 2 années consécutives d'adhésion au Club au moment de l'inscription
- montrer sa fidélité aux sorties courantes du club, tout au long de l'année
- afficher une condition physique suffisante au regard de l'épreuve à accomplir
- adapter et vérifier son matériel
- se conformer aux exigences du Code de la Route du pays concerné
- participer ou se faire représenter aux réunions préparatoires
- verser les acomptes aux échéances prévues
- accepter, en cas de renoncement, le non remboursement des sommes déjà engagées, sauf dans le cas d'un remplacement..
- être susceptible de mettre à disposition son propre véhicule pour le transport
- employer 1 seul sac de voyage en sus du sac à dos ou de la sacoche fixée au vélo
- participer au tableau de service qui définit les tâches de chacun au jour le jour
- être susceptible de conduire le véhicule accompagnateur en cas de besoin.
- faire valider sa carte vitale internationale
- avoir sur soi une fiche qui indique un éventuel traitement médical particulier

Nom :

Prénom

N° de la licence FFCT

m'engage à respecter en tous points les termes de la charte ci-dessus, pour le voyage en

Date :

Signature :